MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD



AVIS PUBLIC

PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 39-10-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

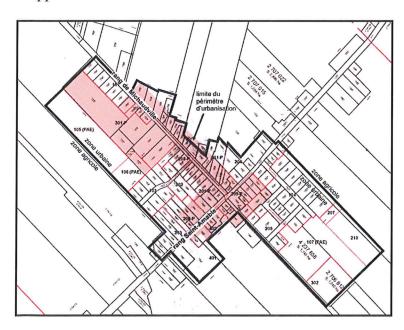
1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020, celui-ci a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 39-10-2020 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones du périmètre d'urbanisation»

2. Objet du premier projet de règlement

L'objet de ce projet de règlement est d'autoriser la garde de poules dans les zones du périmètre d'urbanisation (voir croquis ci-joint) et de préciser les conditions applicables à cette activité, notamment en ce qui concerne le nombre maximal d'animaux permis, la localisation des installations sur le terrain et les normes de superficie et de hauteur pour le poulailler et le parquet extérieur.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



3. Période de consultation écrite

Compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le premier projet de règlement fait l'objet d'une période de consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation. Les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Bureau municipal de Saint-Barnabé-Sud 165, rang de Michaudville Saint-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

ou par courriel à l'adresse info@saintbarnabesud.ca

Les commentaires doivent être reçus au bureau municipal au plus tard le 11 décembre 2020.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité sous l'onglet *Conseil municipal / Règlements*. Toute personne peut également demander des informations supplémentaires quant au contenu du projet de règlement en appelant au bureau municipal au numéro (450) 792-3030.

DONNÉ à Saint-Barnabé-Sud, ce 23^e jour du mois novembre 2020

Karine Beauchamp Directrice générale et Secrétaire-trésorière